

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal **Du vendredi 7 mars 2025.**

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS, Maire de Cortevaix.

Présents : Madame Ghislaine ALLEX, Monsieur Aymar DE CAMAS, Monsieur Joffrey GALLAND, Madame Evelyne HEITZMANN, Madame Dominique LANZA, Monsieur Ludovic LEGUA-HARDEL, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : Madame FERNANDEZ Laëtitia par Madame ALLEX Ghislaine.

Absents : .

Secrétaire de séance : TERRIER Agnès .

Monsieur Le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Informations :

- Recrutement d'un employé communal
- Travaux SYDESL rue de l'Eglise
- SIRTOM 18-02-2024
- Conseil exploitation assainissement 27-02-2025
- Réunion publique "rue du Pressoir"

Délibérations :

1. Provision SYDESL continuité enfouissement lignes Rue de l'Eglise
2. Location parcelle ZD 0026
3. Fongibilité des crédits
4. Devis réfection tableau électrique salle communale
5. Vote du Compte Financier Unique (C.F.U.) ex compte administratif et compte de gestion

Informations :

Recrutement d'un employé communal : Mr AMEVO étant toujours en attente de sa naturalisation, son contrat qu'il n'a pas souhaité reconduire jusqu'au 14 mai, s'interrompt le 14 mars 2025. Après publication d'une offre d'emploi, la commune a recruté Mr MAUGUIN Christian pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 4 septembre 2025, à raison de 21h00 par semaine. Il a été également recruté par la commune de CHÂTEAU ce qui lui fait un temps plein.

Travaux SYDESL rue de l'Eglise : les travaux d'enfouissement de lignes dans la partie haute de la rue de l'Eglise se poursuivent.

Réunion SIRTOM du 18-02-2025 : Lors de cette réunion, la préparation du budget a été discuté. Il a été annoncé que la plateforme des végétaux à Cluny n'est plus aux normes néanmoins les déchetteries acceptent toujours les déchets verts.

Conseil d'exploitation assainissement du 27-02-2025 : Le Compte Administratif et le budget ont été votés. Une autorisation de voirie permanente va être mise en place pour simplifier les démarches administratives.

Réunion publique rue du Pressoir : Le 28 février, les riverains de la rue du Pressoir et rue de l'Eglise, à l'unanimité ont avancé un avis contraire à la mise en place d'un sens unique dans ces 2 rues. Ils estiment que c'est au département de faire le nécessaire au carrefour D188 et D14 pour supprimer la dangerosité de ce dernier. En conséquence, le projet de mise en place de signalisation est annulé.

Délibérations du conseil :

1.Provision pour enfouissement lignes "rue de l'Eglise" (DE 2025 001)

Mr le Maire propose de continuer l'enfouissement des lignes d'une partie de la "rue de l'Eglise - rue du Pressoir". Pour cela il propose de constituer une provision budgétaire afin de prévoir ces dépenses, quand elles seront mises à l'étude.

Il est proposé au Conseil Municipal de provisionner la somme de 20 000 € pris sur l'article 6815 pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de continuer l'enfouissement des lignes et pour cela de provisionner la somme de 20 000 € pour l'année 2025.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

2. Location d'une parcelle communale en fermage - ZD 0026 (DE 2025 002)

Monsieur le Maire rappelle la résiliation du bail de Mr GUERIN et informe les conseillers que, suite à l'appel à candidatures de mise à disposition de ce bien foncier cadastré ZD 0026, classé en vignes, appartenant à la commune, deux candidatures ont été réceptionnées en mairie émanant de Mr LAUPRETRE, pour son entreprise "Des Racines et des Feuilles" installé sur la commune et la SCEA du quart Mata, viticulteur sur la commune de Saint Boil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

→ **7 voies POUR et 3 ABSTENTIONS**

DECIDE de louer la parcelle

- ZD 0026 d'une contenance 43 a au lieu dit "le Bouchat" à SCEA du quart Mata de St Boil.

3. Fongibilité crédits budgétaires M57 (DE 2025 003)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 - AUTORISE monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Article 2 - PRÉCISE que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

4. Devis réfection tableau électrique salle communale : AJOURNEE

5. Vote du Compte Financier Unique (DE 2025 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr de CAMAS, maire, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Mme ALLEX Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		99 313.40		145 329.69		244 643.09
Opérations exercice	84 445.75	102 008.82	290 948.79	256 836.81	375 394.54	358 845.63
Total	84 445.75	201 322.22	290 948.79	402 166.50	375 394.54	603 488.72
Résultat de clôture		116 876.47		111 217.71		228 094.18
Restes à réaliser						
Total cumulé		116 876.47		111 217.71		228 094.18
Résultat définitif		116 876.47		111 217.71		228 094.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CORTEVAIX, les jour, mois et an que dessus.

→ **Délibération adoptée par 8 POUR et 1 ABSTENTION** (Mr le Maire ayant quitté la salle pour le vote)

La séance est levée à 20h30.